



**MAIRIE
DE
TOULOUSE**

Consignes sanitaires (COVID19) MANIFESTATIONS ET FÊTES

FÊTES DES ÉCOLES, KERMESSE,
CARNAVAL, LOTO, MANIFESTATIONS
SCOLAIRES ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

TEL : 05.61.22.22.02
patrimoinescolaire.manifestations@mairie-
toulouse.fr

Consignes à respecter

Dans le but de lutter ensemble contre la propagation du Covid-19, il est demandé aux organisateurs de manifestation se déroulant sur les écoles de mettre en œuvre et de faire respecter les consignes ci-après.

Il est rappelé que depuis le 20 juillet, le port du masque est obligatoire dans les lieux clos, conformément au décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Depuis le 21 août 2020, le port du masque est par ailleurs obligatoire sur l'ensemble de la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur le territoire de la Ville de Toulouse dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 19 août 2020 (n°31-2020-08-19-001).

Liens utiles :

- informations gouvernementales : [https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=AL-5-\[pref\]-\[lien\]-\[hub\]-](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=AL-5-[pref]-[lien]-[hub]-)
- informations préfecture de la Haute-Garonne : www.haute-garonne.gouv.fr
- informations ARS Occitanie : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/>

- Les utilisations d'école à des fins autres que scolaires ne seront possibles qu'à partir de 18h30 (hors présence d'enfants) afin de limiter le risque de croisement,
- Le **port du masque est obligatoire** dans l'enceinte de l'école pour tous les adultes et personnes de plus de 11 ans y compris dans les espaces extérieurs,
- La **distanciation** entre les différents groupes de famille devra être respectée avec le respect d'une distance de plus de 2m entre chaque groupe,
- Pour les manifestations se déroulant à l'intérieur, il faudra déterminer une **jauge maximale** adaptée à la configuration des lieux, dans le respect de la distanciation physique et de densité de population (un mètre entre chaque personne et une personne pour 4m²),
- Pour les manifestations se déroulant à l'intérieur, la salle sera aérée par l'organisateur au minimum 1/4 d'heure avant de débuter et 1/4 d'heure à la fin de la réunion ou manifestation (et au moins toutes les 3H), hors de la présence des participants.
- Mettre en place un système de **filtrage et de comptage** à l'entrée pour interdire le dépassement du volume maximal,
- Une **feuille d'émargement** devra être établie afin de recenser tous les participants (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) à la manifestation. L'organisateur tiendra cette liste à disposition des autorités compétentes (ARS, Assurance Maladie,...) en cas de *contact tracing*. Cette liste sera conservée pour une durée de 20 jours et qu'il faudra ensuite détruire,
- Du **gel hydroalcoolique** devra être mis à disposition à l'entrée de la manifestation (fournis par l'organisateur),
- Pour les **repas à table**, les mesures sanitaires relatives aux bars et restaurants s'appliquent (tables de 10 personnes espacées d'un mètre, port du masque lors de déplacement,...),
- Une distance maximale d'un siège vacant entre sièges occupés par chaque personne ou groupe de personne ayant réservé ensemble doit être respecté. Par exemple, les membres d'une même famille participant à un loto dans une salle peuvent s'asseoir à côté,
- L'accès aux espaces permettant des regroupement est interdit (espace buvette, vestiaire,...) sauf s'ils

sont aménagés pour respecter les règles de distanciation physique,

- Pour les **vide-greniers**, maintenir un espace d'au moins 2m entre chaque stand, la largeur de chaque allée doit faire au maximum 1,50m. Un espace de 1m sera « gelé » dans le cas d'exposants positionnés dos à dos. Organiser un sens de circulation unique qui sera clairement signalé. Seul l'exposant doit servir l'acheteur à l'aide d'ustensiles et pinces à usage multiple dédié – interdiction pour l'acheteur de toucher les produits. Dans le cas d'objets touchés, désinfecter systématiquement les produits,
- Les **activités physiques** non compatibles avec le respect de distanciation physique sont interdites (sauf celles autorisées par les fédérations nationales sportives).

Par ailleurs, l'organisateur s'engage à :

- prendre attache préalablement auprès d'un chef d'équipe du territoire de la Direction de l'Éducation afin de présenter les modalités de nettoyage et de désinfection prévues par l'organisateur,
- après chaque utilisation d'une salle, les surfaces manipulées (tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs,...) seront désinfectées par les utilisateurs avec des produits adaptés. Aucun document (plaquette, flyers...) ne devront être déposés dans les salles et sur les présentoirs,
- veiller au respect des gestes barrières et de distanciation physique des participants,
- s'assurer de l'affichage des consignes d'obligation du port du masque,
- veiller à la propreté du site à ce qu'aucun masque usagé ne soit laissé dans l'enceinte de l'école à l'issue de la manifestation.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Chaque organisateur est responsable de l'implantation de son évènement et veille à la bonne tenue du dispositif particulier visant à garantir la sécurité sanitaire des participants.

Ces consignes seront susceptibles d'évoluer en fonction du contexte épidémiques et des recommandations gouvernementales.

Bien conscient des difficultés organisationnelles, la santé de toutes et tous est la priorité

L'organisateur	Le responsable du site
Nom : <input type="text" value="GLORIAN J"/>	Nom : <input type="text" value="CARCIA"/>
Prénom : <input type="text" value="Jacques-Bernard"/>	Prénom : <input type="text" value="Jamel"/>
Le : <input type="text" value="14/9/2020"/>	Le : <input type="text" value="14/9/2020"/>
Signature : <input type="text" value="J. Glorian"/>	Signature : <input type="text" value="J. Carcia"/>

ECOLE ELEMENTAIRE JOLIMONT
14 M. H. GUILLEMET
31500 TOULOUSE
Tél/fax : 05 01 48 76 06
cc: 31217@ac-toulouse.fr